

LES CYBERVIOLENCES CONJUGALES :

l'enjeu de sensibilisation des professionnel·les dans l'harmonisation des pratiques

Etude de cas : Dispositif Protect'Me au CIDFF de l'Hérault

Mémoire présenté pour l'obtention du Master II professionnel *Intervention et Développement Social* – 2023/2024

Autrice : Estelle QUENDERFF - sous la direction de Laurence DREYFUSS Maîtresse de conférences

D'après le rapport 2024 du Haut Conseil à l'Égalité sur l'état du sexisme en France, il existe dans le monde virtuel une continuité et une reproduction des dominations de genre déjà existantes, hors du numérique. Dans ce contexte, le concept de cyberviolence recouvre diverses pratiques d'agressions en ligne, que celles-ci soient répétitives ou non, impliquant ou non un rapport de force asymétrique. Ce sont des violences complexes qui nécessitent une prise en charge spécifique et une terminologie adaptée pour mieux comprendre, définir, repérer et accompagner les victimes dans le cadre de ces phénomènes de pouvoir qui se généralisent. Le dispositif Protect'Me porté par le CIDFF a pour vocation de sensibiliser les femmes concernées et les professionnels de l'accompagnement sur les notions des cyberviolences conjugales.

Contexte

Résumé des travaux

Après deux années d'immersion professionnelle au sein du CIDFF 34, les travaux de recherche d'Estelle QUENDERFF ont pour objectif de mettre en lumière la surreprésentation des cyberviolences au sein des situations de violences conjugales et de comprendre comment il est possible de lutter contre ce phénomène.

Depuis la recherche-action réalisée en 2018 par le Centre Hubertine Auclert sur les cyberviolences conjugales, point de départ en France de la conscientisation globale de ce phénomène, les violences en ligne s'avèrent être les grandes oubliées des politiques publiques, angle mort des violences conjugales.

L'étude s'appuie sur une enquête de terrain riche de données quantitatives (questionnaire) et qualitatives (entretiens) pour rendre compte de l'ampleur du phénomène, ainsi que sur des observations participantes dans le cadre de 11 séances de sensibilisation auprès des professionnels ; c'est dans ce cadre également que deux questionnaires ont été administrés et traités (l'un sur l'évaluation de la satisfaction des participant.es, et l'autre qui mesure l'évolution des pratiques et les besoins des professionnels).

Le travail de recherche-action d'Estelle Quenderff met en lumière les définitions des différents phénomènes compris dans les cyberviolences tant pour les victimes que pour les professionnels et les institutions qui mettent en place les politiques publiques : cyberharcèlement, cybercontrôle, cybersurveillance, cyberviolences économiques et/ou administratives.

En effet, si les réseaux sociaux et les messageries instantanées apparaissent comme des espaces propices aux violences en ligne, on les retrouve également sur l'ensemble des espaces numériques. Les violences en ligne reflètent la volonté de silencier, d'invisibiliser les femmes de ces espaces. Les violences en ligne dans le contexte conjugal apparaissent aujourd'hui comme l'angle mort des violences conjugales dans le sens où elles sont très peu reconnues comme de réelles violences envers les victimes. Elles rentrent alors complètement dans le schéma de la stratégie de l'agresseur et permettent un contrôle continu, facilité par les nouvelles technologies. Cette facilité d'accès aux outils numériques fait que les cyberviolences se répercutent dans toutes les catégories sociales et peuvent également toucher des relations qui ne sont pas forcément installées dans une relation de violence.

Depuis 2020, le CIDFF de l'Hérault tente de lutter contre ce phénomène à travers la mise en place de l'action « Protect'Me » afin de sensibiliser et d'accompagner les femmes victimes de cyberviolences conjugales et de sensibiliser les professionnel·les du territoire de l'Hérault. A travers le dispositif Protect'Me, il s'agit, de reconnaître ce phénomène comme réel problème public et continuum des violences conjugales.

Le projet de sensibiliser les professionnel·les du territoire de l'Hérault est mené dans une démarche d'intermédiation sociale. Il amène à étudier les effets des sensibilisations dans le changement des pratiques professionnelles et dans l'élaboration des politiques publiques. L'enjeu de cette enquête est bien de questionner dans quelles mesures les associations d'aide aux victimes et les acteur·rices des politiques publiques peuvent contribuer à une sensibilisation des publics sur les violences en ligne et, de fait, améliorer la prise en charge des victimes.

→ Les **cyberviolences conjugales**, en tant que **prolongement numérique des violences domestiques**, représentent un défi majeur pour les professionnel·les engagé·es dans la lutte contre les violences de genre. La **nature insidieuse** et souvent **invisible** de ces violences, amplifiée par l'**omniprésence des outils numériques** dans notre quotidien, exige des réponses adaptées et coordonnées au sein des réseaux professionnel·les. L'absence d'harmonisation des pratiques et la disparité de sensibilisation des acteur·ices sur l'ensemble du territoire créent des **inégalités dans la prise en charge des victimes**, qui ne bénéficient pas toutes des mêmes protections et accompagnements. L'**enjeu** de la **sensibilisation des professionnel·les** apparaît ainsi central dans la lutte contre les cyberviolences conjugales sachant que l'**harmonisation des pratiques** se heurte à des obstacles significatifs, tels que les différences de ressources entre les régions, la variation dans les approches d'accompagnement, et parfois une résistance au changement des pratiques établies.

Préconisations

- La féminisation des métiers du numérique ;
- Une meilleure application de la modération de contenu ;
- Prendre en compte la dimension intersectionnelle des violences ;
- Formation des professionnelles et harmonisation des pratiques professionnelles ;
- Reconnaissance officielle des cyberviolences conjugales comme un continuum des violences conjugales ;
- Engagement des institutions dans l'élaboration de politiques publiques adaptées, incluant la création de lois, de règlements, et de mécanismes de soutien pour les victimes, avec processus d'évaluation ;
- Rendre légitime la parole des femmes victimes de violences conjugales qui confère une reconnaissance de leur capacité à agir.